

# Frontières ouvertes en Suède : deux Irakiens arrêtés pour avoir enlevé et violé trois adolescentes

écrit par Jules Ferry | 11 février 2023



*Les deux migrants islamiques arrêtés sont Zayar Kamaran Mahmod, 30 ans, et Sarmad Hazim Barto Blasini, 29 ans.*

**Un point commun relie les affaires sordides qui suivent et qui pourtant se passent aux quatre coins du monde : l'islam.**



**L'islam** qui enseigne que les femmes infidèles peuvent être légalement emmenées à des fins sexuelles. **L'islam** qui permet les [attaques à l'acide](#) sur le visage des femmes récalcitrantes. **L'islam** qui enseigne la suprémacie des musulmans sur les infidèles.

### **Sommaire.**

**Frontières ouvertes en Suède :** deux Irakiens arrêtés pour avoir enlevé et violé trois adolescentes

**Pakistan :** une chrétienne reçoit de l'acide sur le visage après avoir refusé les avances d'un voisin musulman

**Égypte**, la justice islamique prévaut : déshabillée et exhibée, la grand-mère chrétienne est maintenant la coupable

**Frontières ouvertes en Suède : deux Irakiens arrêtés pour avoir enlevé et violé trois adolescentes**

Butin de conquête islamique.



Le Coran enseigne que les femmes infidèles peuvent être légalement emmenées à des fins sexuelles (cf. son autorisation pour un homme de prendre des « captives de la main droite », 4: 3, 4:24, 23: 1-6, 33: 50 , 70:30).

Deux hommes irakiens ont été placés en détention lundi, pour enlèvement et viol aggravé. Les musulmans ont retenu en captivité trois adolescentes dans un appartement de Falkenberg dans la nuit de jeudi à vendredi de la semaine dernière. Les récidivistes ont été arrêtés après qu'une des filles a réussi à s'échapper et à donner l'alerte. L'une des filles serait âgée de 15 ans, et les deux autres de 16 ans, rapporte le site d'information suédois [Samnytt](#).

Les deux migrants islamiques arrêtés sont Zayar Kamarin Mahmod, 30 ans, et Sarmad Hazim Barto Blasini, 29 ans. Comme dans la plupart des crimes commis par des migrants, tous deux étaient déjà connus de la police. Les deux hommes ont également eu besoin d'un interprète qui leur a été désigné par le tribunal.

**Zayar Kamarin Mahmod est arrivé en Suède depuis Kirkuk en**

**Irak pendant la crise des migrants en 2015**, avec sa femme de l'époque.

Il a commencé à commettre des crimes presque immédiatement et a depuis été condamné pour vol, conduite illégale, résistance violente et délits mineurs liés aux drogues. Il a également été condamné à la prison pour avoir abusé de son ex-femme. Mahmod semble avoir **dix-neuf accusations dans le registre de la police.**

Aujourd'hui, Mahmod est divorcé, et les données personnelles de son ex-femme et de leurs deux enfants communs sont aujourd'hui protégées.

**Sarmad Hazim Barto Blasini est venu en Suède de Ninava en Irak en 2012** après avoir épousé une jeune femme de 18 ans en Suède, elle aussi originaire d'Irak. Après plusieurs demandes, il a obtenu un permis de séjour permanent en 2017.

Blasini est maintenant divorcé de la femme qu'il a épousée en 2012 et s'est remarié à une autre femme qui vit toujours dans son pays d'origine. Il apparaît dans deux sections du registre des accusations de la police. Les deux cas concernent des délits mineurs liés à la drogue. En 2018, il a demandé la citoyenneté suédoise mais a été refusé.

**Ils violent des adolescentes.**

À partir de jeudi dernier et jusqu'à vendredi, les deux hommes ont gardé trois adolescentes enfermées dans un appartement de Strandvägen à Falkenberg.

Dans l'appartement, au moins une des filles est brutalement violée. L'une d'elles parvient inexplicablement à sortir de la maison et donne l'alerte. Les hommes ont été arrêtés vendredi lors d'une vaste opération de police.

L'État n'a pas précisé comment les jeunes filles s'étaient retrouvées dans l'appartement ni la relation possible entre

elles et les hommes.

**Pakistan : une chrétienne reçoit de l'acide sur le visage et les bras après avoir refusé les avances d'un voisin musulman**



*Pakistan : Sunita Munawar quitte l'hôpital pour rentrer chez elle.*

**Une jeune chrétienne de seulement 19 ans s'est vu jeter de l'acide sur le visage en réponse au rejet des avances d'un homme musulman.**

**La jeune infirmière était harcelée par son voisin musulman depuis plusieurs années** et ses frères et sœurs s'étaient souvent plaints des actes indésirables de Kamran Allah Baksh.

La famille avait signalé la traque et le harcèlement entrepris par le jeune homme à la police locale. Mais rien n'a été fait pour endiguer le comportement de M. Baksh.

Sunita Munawar, 19 ans, a commencé son trajet de Hazara

Colony (Kala Pull) à Cantt, où elle travaillait comme aide-soignante, comme d'habitude le 1er février 2023. Elle a quitté son domicile à 7h30, est montée dans un bus et est arrivée à la gare routière du district de Cantt vers 7h45.

À l'arrêt de bus, elle a remarqué que Kamran Allah Baksh, le voisin qui la traquait et la harcelait depuis plusieurs années, attendait déjà à l'arrêt de bus. Malgré un sentiment d'appréhension, Mlle Munawar est courageusement sortie du bus et s'est dirigée vers son lieu de travail.

Alors qu'elle passait à côté de M. Baksh, celui-ci a jeté sans prévenir quelque chose sur le visage de Mlle Munawar. Elle a ressenti une douleur intense dans les yeux et sur la peau du visage, des bras, du torse et des jambes et a immédiatement compris que quelque chose n'allait pas du tout. Elle a crié et a essayé d'essuyer l'acide, mais la douleur ne s'arrêtait pas, une douleur si intense qu'à un moment donné, Mlle Munawar s'est évanouie et s'est effondrée sur le sol.

Les habitants du quartier, horrifiés par l'incident, ont appelé les services d'urgence et Sunita a été emmenée au centre de traumatologie de l'hôpital civil de Karachi pour y être soignée.



***Sunita Munawar en convalescence sur son lit d'hôpital.***

Après avoir été soignée et s'être quelque peu rétablie,

Munawar a pu signaler le crime à la police locale du commissariat de Frere, à Karachi, et le FIR n° 26/2023 a été enregistré. M. Baksh a été arrêté et inculpé en vertu de l'article 336-B (punition pour blessure par substance corrosive).





Mlle Munawar, a perdu ses deux parents il y a trois ans et a été élevée par ses frères et sœurs à partir de l'âge de 16 ans. Ses frères et sœurs se sont plaints à plusieurs reprises aux parents de Kamran de son comportement harcelant et leur ont demandé instamment de l'en empêcher. Les parents n'ont pas réussi à dissuader M. Baksh, qui a fini par refuser de les écouter et s'est mis à harceler Mlle Munawar.

Sans autre choix, il y a quelques mois, la tante de Sunita l'a emmenée au poste de police de Mehmoodabad et y a signalé le harcèlement. **La police a rempli un rapport mais on pense qu'elle n'a pris aucune mesure.** Mlle Munawar, qui s'est entretenue avec la *British Asian Christian Association*, a déclaré :

*« Il voulait que je sois sa petite amie mais j'ai refusé ses avances. »*

*« Je ne peux pas croire ce qu'il m'a fait, je n'ai rien fait pour mériter cela. »*

*« J'ai l'impression qu'il a détruit ma vie. »*

*« J'ai des cicatrices brillantes partout où il a pulvérisé de l'acide sur moi, c'est si dur à supporter. »*

*« Je veux juste qu'il soit poursuivi en justice pour qu'il ne puisse plus s'attaquer à moi ou à quelqu'un d'autre. »*

[Source](#)

**Égypte, la justice islamique prévaut : déshabillée et exhibée, la grand-mère chrétienne est maintenant la coupable**



*Suad Thabet attendait d'obtenir justice pour l'agression qu'elle a subie en 2016 : les coupables sont en liberté.*

**Trois hommes égyptiens qui étaient jugés pour l'horrible attaque contre une chrétienne âgée en 2016 viennent d'être acquittés en appel.**

Suad Thabet avait 70 ans lorsqu'une foule d'environ 300 hommes a attaqué la communauté chrétienne d'Al-Karm, dans le gouvernorat de Minya, en réponse à une rumeur selon laquelle son fils aurait eu une liaison avec une femme musulmane divorcée. **Suad a été traînée dans la rue où elle a été battue et déshabillée. Son mari, Abdu Ayad, 79 ans, a également été battu.**

**Son « crime » était que son fils était accusé d'avoir une relation amoureuse avec une femme musulmane.** L'islam suppose que l'homme est supérieur, et que les non-musulmans ne doivent jamais avoir d'autorité sur les musulmans. Les hommes non musulmans ne peuvent donc jamais courtiser ou épouser des musulmanes, alors que les musulmans peuvent courtiser et épouser des non-musulmanes. Pourquoi tant de femmes occidentales soutiennent-elles cette discrimination éhontée ?

**Plusieurs maisons chrétiennes du village ont également été**

**pillées et incendiées** lors de cette émeute de 2016, conformément à la loi islamique, ou charia, qui prescrit le châtiment collectif des « infidèles » non musulmans.

**Les policiers locaux ont mis plus de deux heures à apparaître, laissant à la foule de 300 personnes « tout le temps »... de la brutaliser.**

**Malheureusement, telle est la notion de « justice » dans de nombreuses nations musulmanes.**

**Suprémacie musulmane.**

Les musulmans, parce qu'ils font partie de la « bonne » tribu – l'islam – sont rarement punis lorsqu'ils transgressent les droits des minorités « infidèles », qui, conformément au sentiment dominant, sont apparemment censées s'estimer heureuses de bénéficier d'une quelconque tolérance.

Le 20 mai 2016, dans le village d'al-Karm, dans le gouvernorat de Minya, quelque 300 hommes musulmans sont descendus au domicile de la chrétienne, l'ont déshabillée, puis l'ont battue, lui ont craché dessus et l'ont traînée par les cheveux dans les rues – sous les huées, les sifflets et les cris triomphants de « Allahu Akbar. »

Alors qu'on lui donnait des coups de pied au sol, qu'on l'injuriait et qu'on lui crachait dessus, Thabet avait réussi à se glisser sous un chariot. Cachée là, alors que la foule furieuse se déchaînait, une femme non identifiée lui a glissé quelques vêtements. Thabet a finalement réussi à s'échapper.

« Je n'ai jamais vu la femme qui m'a couverte et je ne sais pas comment j'ai survécu », s'est-elle souvenue plus tard lors d'une réunion à huis clos avec des ecclésiastiques

coptes. Ils ont témoigné que le corps de Thabet était « couvert de blessures », ajoutant que « bien qu'elle soit forte, il lui est parfois difficile de parler ; elle doit toujours retenir ses larmes et s'effondre parfois. »

Thabet et son ménage avaient été harcelés et menacés plusieurs jours avant l'attaque. **Le matin de l'agression, certains biens de sa maison avaient été volés et vandalisés. Elle et son mari se sont rendus à la police locale, qui les a accusés d'être des auteurs de troubles et les a mis à la porte du commissariat.** L'attaque contre Thabet s'est produite quelques heures plus tard. Les mêmes policiers locaux ont mis plus de deux heures à apparaître, ce qui a donné à la foule de 300 personnes « tout le temps », comme l'a dit un ecclésiastique, de la brutaliser.

**Il convient également de noter que cette agression, comme tant d'autres attaques islamiques contre des minorités religieuses, a eu lieu un vendredi – le jour de la semaine où les musulmans se rassemblent dans les mosquées, où ils sont souvent poussés à la frénésie contre les « infidèles » et leurs prétendues transgressions de l'honneur de l'islam.**

*« J'ai attendu si longtemps pour que justice soit faite », avait déclaré Suad à l'époque. « J'ai été battue et complètement déshabillée. Ils ont incendié ma maison et j'ai été déplacée du village. Mes fils ont dû quitter l'Égypte car ils ne pouvaient pas rester après ce qui s'est passé. Je suis restée en attente de justice pendant toutes ces longues années. Où est la justice? Je me sens choquée ».*

**L'histoire de Suad est symptomatique du manque d'application sérieuse de la loi en Égypte et de la réticence des autorités locales à protéger les chrétiens.**

### [Source](#)

Raymond Ibrahim revient sur ces événements et la « justice » islamique dans un long [article du 9 février 2023](#).

